

LA MISE EN ŒUVRE DE BASSINS DE SOINS EN RÉGION WALLONNE

M. Dimitri Fourny (cdH). – L'an dernier, j'ai déjà eu l'honneur de vous interroger quant à la réflexion de mise en place de bassins de soins en Région wallonne. À l'époque, votre réponse laissait entendre que la réflexion n'en était encore qu'à ses débuts et qu'il était impératif que vous puissiez approfondir celle-ci en partenariat avec votre homologue fédéral. Comme vous le savez, la grande question est de savoir si la Province du Luxembourg va être considérée comme un bassin de soins dans son intégralité ou si elle va être intégrée à un autre bassin. Où en est votre réflexion ? Avez-vous eu des contacts avec M. le Ministre Demotte à ce sujet ?

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – À ce jour, les acteurs de terrain font valoir qu'une réorganisation des activités hospitalières par bassins de soins ne peut se concevoir en dehors d'un cadre défini par l'autorité compétente, c'est-à-dire le Fédéral. Pour ce qui me concerne, je ne participe pas à ce stade à cette réflexion, mais je ne manquerai pas d'être particulièrement attentive aux orientations qui en seront dégagées. C'est d'ailleurs pour pouvoir apprécier les conséquences éventuelles que j'ai souhaité disposer d'un cadastre actualisé et complet de l'offre de soins en Région wallonne. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur le fait que le financement des coûts d'exploitation des hôpitaux est basé sur l'activité que justifie chaque institution individuellement. Dès lors, si deux hôpitaux s'accordaient pour regrouper, dans l'un des deux établissements, une activité dans le cadre d'un accord de collaboration, l'hôpital qui céderait son activité subirait une réduction importante de son budget. Ceci n'est guère favorable à des initiatives qui chercheraient à mieux assurer la qualité des soins. De là, l'utilité de compléter le cadre réglementaire fédéral. Le rôle de la Région wallonne sera donc de contribuer au redéploiement hospitalier par bassins de soins en mettant en relation les informations recueillies sur les moyens dont disposent les hôpitaux et les besoins à rencontrer. Dans cette logique d'ajustement de l'offre par zone géographique, il m'appartiendra aussi

d'examiner comment répartir les subsides entre les hôpitaux pour le renouvellement de leurs infrastructures et équipements.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie la Ministre pour sa réponse. J'attire cependant votre attention sur le fait que la situation de la Province du Luxembourg est très spécifique. Le regroupement de deux institutions risque d'être très pénalisant et je vous encourage donc à prendre ce dossier à bras-le-corps le plus rapidement possible.*

Parlement Wallon – session 2005-2006 – Séance publique de Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement – Jeudi 17 novembre 2005.